

Rapport d'activité 2018 de l'Agence nationale du DPC : une année de consolidation.

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) publie son rapport d'activité. En 2018, elle a poursuivi son action de structuration de l'offre de DPC en systématisant les chantiers mis en place en 2017 et en s'appuyant sur le 1^{er} contrat d'objectifs et de performance (COP) signé en décembre 2018 avec l'État et l'Assurance Maladie. « 2018 est l'année de consolidation des missions principales de l'Agence » souligne Michèle Lenoir-Salfati, Directrice Générale de l'Agence. « Amélioration de la qualité de l'offre de Développement Professionnel Continu (DPC), régulation du modèle économique... les premiers objectifs fixés sont aujourd'hui atteints. » ajoute-t-elle « Mais de nouveaux chantiers s'ouvrent afin de proposer aux professionnels de santé un DPC de qualité en adéquation avec les orientations et les transformations du système de santé ».

Un DPC de qualité dans un cadre éthique renforcé

Conformément au COP signé en décembre 2018, l'Agence nationale du DPC a poursuivi le développement du processus d'évaluation de l'offre de DPC à travers deux critères : le renforcement du contrôle de l'offre de DPC en amont de la publication sur le site de l'Agence et le développement des évaluations scientifiques et pédagogiques en appliquant notamment les principes adoptés par le Comité d'éthique. Pour ce faire, l'Agence a renforcé le niveau d'exigence autour des orientations prioritaires, de l'expertise des professionnels de santé et des méthodologies élaborées par la Haute Autorité de Santé (HAS) notamment sur les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et de gestion des risques. Dans ce cadre, elle instaure un dialogue avec les organismes de DPC en intégrant la possibilité, sous certaines conditions, de réajuster une action plutôt que d'en refuser d'emblée la publication. L'Agence a également mis en place un dispositif de signalement depuis le mois d'avril 2018. Ce dispositif peut conduire l'Agence en cas de non-conformité à prononcer le retrait d'une action ou d'un enregistrement.

Christine Chevillard, Directrice du développement et de la qualité du DPC, commente : « Nos efforts pour renforcer la qualité du DPC commencent à porter leurs fruits. L'offre se renforce, nous développons nos échanges avec les organismes de DPC afin de créer le cercle le plus vertueux. »

2 228 organismes habilités à proposer des formations au 31 décembre 2018 (soit 79,1 % des demandes)

18 020 actions déposées auprès de l'Agence dont 3 246 actions n'ont pas été publiées (**18,1 %**).

400 signalements en 2018 (période de 8 mois) : **44 % ont fait l'objet d'une enquête approfondie**

Une régulation plus efficace du modèle économique

En 2018, l'Agence a constaté une augmentation du nombre de professionnels de santé ayant suivi au moins une action de DPC. Ils sont près de 157 000 professionnels inscrits l'an passé alors qu'ils étaient 147 000 en 2017. Ce sont finalement 48 % des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence qui ont pu bénéficier d'au moins une action de DPC depuis 2017.

Les différentes mesures mises en place en 2016 telles que la fongibilité inter-enveloppes, la fongibilité asymétrique, la mobilisation d'une part de réserves ou encore la limitation en fin d'année des inscriptions aux primo-accédants ont permis d'assurer des inscriptions tout au long de l'année.

Béatrice Rolland, Directrice de la stratégie financière et des opérations, précise : « *Les travaux menés ont permis d'adapter les prises en charge et de valoriser les actions d'EPP, de gestion des risques et les programmes intégrés plus aptes à concourir à la transformation des pratiques.* »

156 922 professionnels de santé inscrits à au moins une action de DPC, soit **36 %** de la population éligible au financement de l'Agence

174,1 millions d'euros engagés pour les opérations du DPC dédiées aux professions éligibles au financement par l'Agence

De nouveaux objectifs en 2019

La réalisation d'objectifs soulève invariablement de nouveaux enjeux. Le DPC des professionnels de santé devra encore évoluer afin de leur fournir les actions indispensables pour mieux appréhender les évolutions à venir telles que l'accélération du progrès technique et du développement des savoirs, l'évolution rapide des besoins de santé, la complexification grandissante des tâches et des environnements de travail, les collaborations entre plusieurs spécialités, différentes disciplines, ou encore les attentes des patients vis-à-vis des professionnels...

Michèle Lenoir-Salfati conclut : « *Les enjeux de notre prochain triennal sont bien identifiés : vieillissement de la population, évolution des technologies et impact de l'intelligence artificielle dans les pratiques métiers. L'offre de DPC doit être ambitieuse pour servir au mieux les besoins des professionnels de santé et être en cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé.* »

Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** www.agencedpc.fr
- à l'adresse communication@agencedpc.fr pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :



À propos de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les chiffres clés 2ème trimestre 2019 (30 juin 2019):

- 2 316 organismes de DPC enregistrés (+8,2 % sur un an)
- 10311 actions publiées sur le site (-11,7 % sur un an)
- 353 708 comptes créés sur mondpc.fr (+11,7 % sur un an)